

MÉCÉNATS ODP

Charte éthique 2024

S'engager aux côtés de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), c'est s'engager pour le soutien les enfants orphelins et les familles de sapeurs-pompiers décédés ou en difficulté, c'est leur permettre de vivre un quotidien plus léger, assurer un avenir plus heureux aux enfants et aux familles en épaulant le parent restant et surtout en accompagnant les orphelins du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active, voire au-delà.

L'ODP est une association reconnue d'utilité publique (décret du 28 janvier 1928) et placée à ce titre sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République.

Elle bénéficie par ailleurs du label « Don en confiance » qui garantit transparence, probité, rigueur de gestion et désintéressement de ses missions et actions.

En adhérant à la présente charte, vous donnez en confiance et vous aidez l'ODP à respecter cet engagement.

► DEVENIR MÉCÈNE DE L'ODP

L'engagement philanthropique de ses mécènes, quelle qu'en soit sa forme, permet à l'ODP de soutenir et de développer ses missions sociales.

En devenant mécène, le donateur s'engage à verser le don promis à l'ODP, soit dans le mois suivant l'événement, s'agissant d'une action ponctuelle, soit annuellement s'agissant d'un mécénat de long terme.

► RESPECT DES VALEURS DE L'ODP ET DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

L'activité et les prises de position publiques des mécènes de l'ODP ne doivent pas entrer en conflit avec les valeurs de l'association et de ses engagements, en particulier l'humanisme, l'empathie, la bienveillance, le respect, la solidarité, l'altruisme et le partage.

L'ODP s'interdit notamment de recevoir des fonds ou des donations issus d'activités illégales, de produits ou services à caractère sexuel ou en lien avec l'alcool -à l'exception de ceux régis par sa charte « Vignobles et producteurs »-, de la part d'organisations ayant des prises de position anti-démocratiques ou anti-républicaines, françaises ou étrangères.

► LIBERTÉ D'ACTION DE L'ODP

L'ODP reste libre du contenu de ses projets et missions y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat. A ce titre, l'ODP conserve son entière liberté d'action, définie par le Comité exécutif et le Conseil d'administration de l'association.

En cas de non-respect de la présente Charte par le mécène, l'ODP se réserve le droit de rompre le mécénat.

► UTILISATION DU NOM ET DU LOGO OU DE TOUT ÉLÉMENT IMPLIQUANT L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ DE L'ODP

L'ODP peut associer son image à celle de son mécène, sans aucun but publicitaire ou commercial.

L'image et le logo de l'ODP ne devront être utilisés que dans le cadre du projet de mécénat validé par l'ODP.

Toute opération de communication du mécène mentionnant l'ODP et/ou utilisant son logo devra être validée au préalable par l'ODP.

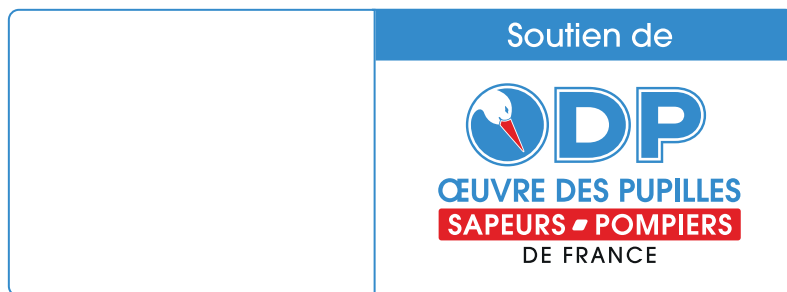
Le mécène s'engage à utiliser le logo de l'ODP conformément à la Charte Graphique ODP en ANNEXE de la présente.

Nom / Signature du mécène

Osez,
Donnez,
Partagez



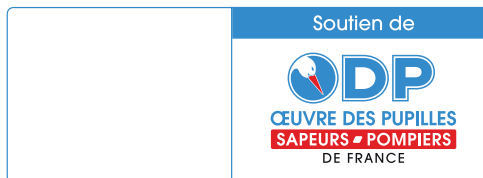
ODP
ŒUVRE DES PUPILLES
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE






Charte graphique

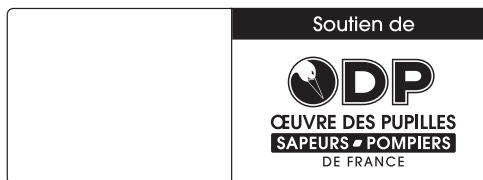
1

COULEURS



Utilisation quadri préconisée sur la plupart des supports.

 Rouge	CMJN : 5/100/100/0	RVB : 188/21/28	Pantone : 485C
 Bleu ODP	CMJN : 75/35/0/0	RVB : 56/140/199	Pantone : 279C
 Noir	Noir : 100%	RVB : 0/0/0	Pantone : process black C



Logotype monochrome noir à utiliser sur fond clair.

Version monochrome noir  Noir : 100%



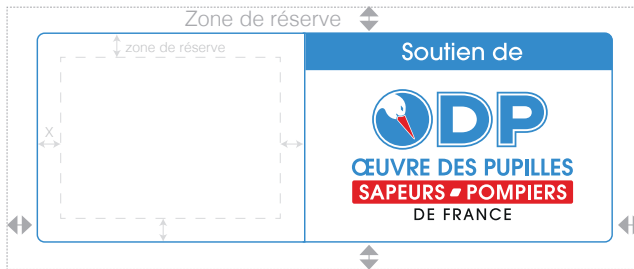
Logotype monochrome blanc préconisé sur aplat de couleur.

Version monochrome blanc

RÈGLES D'UTILISATION

Afin de répondre aux différents environnements dans lequel devrait être apposé le bloc-marque, plusieurs versions vous sont proposées :

1. Version horizontale

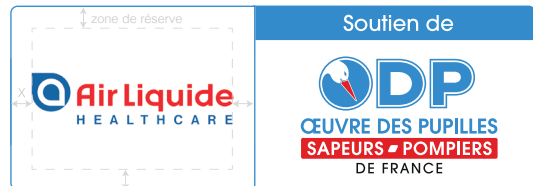


L'espace protégé minimum défini autour du logotype correspond à la hauteur du bloc rouge.
Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.

2. Version verticale



3. Exemple d'insertion d'un logo partenaire



2

RÈGLES D'UTILISATION



Utilisation quadri préconisée avec bloc blanc pour une utilisation sur fond dégradé ou photo.



Utilisation monochrome préconisé sur fond uni.